



Afin de faciliter l'acheminement de vos colis de Noël, l'agence postale communale sera

### OUVERTE :

**Le lundi 19 décembre :** de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

**Le mardi 20 décembre :** de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

**Le jeudi 22 décembre :** de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30

**Le vendredi 23 décembre :** de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

**Le samedi 24 décembre :** de 10h à 12h

Et exceptionnellement fermée :

Le vendredi 16 décembre 2022

Le samedi 31 décembre 2022

### **PASSAGE DE LA BALAYEUSE**

**Mercredi 14 décembre 2022**

*Merci de ne pas stationner vos véhicules au bord du trottoir dès la veille et de balayer et de gratter les caniveaux afin de décoller les dépôts pour rendre plus efficace le passage de la machine.*

## Commune de Bernaville



### Informations Novembre et Décembre 2022



MADAME LE MAIRE DE BERNAVILLE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

LA SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS  
PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS  
D'ALGÉRIE - TUNISIE - MAROC  
DE BERNAVILLE ET ENVIRONS

VOUS CONVIENT À LA COMMÉMORATION  
DE L'ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

LE VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022  
À BERNAVILLE À 12H30  
AU MONUMENT AUX MORTS



### Les cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918 se dérouleront de la façon suivante :

9h30 : Une délégation se rendra à Vacquerie avec les drapeaux sur les tombes des camarades disparus.

10h45 : Cérémonie du souvenir avec le canton à LE MEILLARD.

11h00 : Office religieux célébré en l'église de LE MEILLARD pour les combattants disparus

12h30 : Rassemblement devant le monument aux morts de BERNAVILLE :  
Dépôt de gerbe, appel des morts, recueillement, hymne national.  
Lecture du message du Secrétaire d'État aux Anciens Combattants.  
Départ du cortège vers la Mairie : dépôt de gerbe à la plaque des Fusillés.  
Vin d'honneur offert par la Municipalité.

Chers Bernavilloises, Bernavillois,  
Des plaintes de riverains sont arrivées à plusieurs reprises en mairie, ainsi que directement à la SPA qui nous alerte sur le cas de plusieurs foyers de chats errants sur la commune.  
Qu'est-ce qu'un chat errant ? Un chat errant est un chat non identifié, sans propriétaire ou détenteur, qui vit en groupe, dans des lieux publics, sur le territoire d'une commune.  
Un chat sans détenteur est souvent un chat qui a été domestiqué puis abandonné lâchement par un individu irresponsable. A savoir qu'un chat errant est un chat sauvage, qui n'est pas sociable donc qui ne pourra pas être adopté.  
La solution pour remédier à la prolifération des colonies de chats errants est la STERILISATION.

Quels sont les bénéfices de la stérilisation ?  
Elle empêche la transmission des maladies infectieuses, elle réduit les risques de tumeurs liées aux ovaires chez les femelles, elle améliore l'hygiène et la tranquillité publique, limite les désagréments comme les sacs poubelles éventrés, les intrusions dans les jardins ou les habitations privées, elle contribue à la cessation des nuisances sonores (bagarres nocturnes, miaulements à répétition...) et olfactives comme les marquages urinaires.



La stérilisation est synonyme aussi de lutte contre la misère et la souffrance animale. En effet, les chats errants du fait de leur non sociabilité sont des chats qui sont totalement livrés à eux-mêmes et dont leurs conditions de vie sont déplorables (chats renversés par des véhicules, insalubrité, conditions météorologiques, faim, malveillance ou cruauté des humains...)  
Bref, avoir un animal chez soi doit être un acte réfléchi et responsable, cela vous engage et vous avez des devoirs !

A tous les propriétaires de chats, veillez à faire le nécessaire (identification et stérilisation).  
A ceux qui sont importunés régulièrement par des chats errants, merci de vous signaler en mairie.  
A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et conformément au texte officiel, la municipalité se verra dans l'obligation de passer une convention avec la SPA pour les chats qui ne seront ni stérilisés, ni identifiés.  
Il en va du bien-être et de la santé de tous, humain comme animaux.

**Eclairage public : La question de l'éclairage public est devenue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales.**

Du fait d'un contrat signé entre la commune et son fournisseur d'énergie, le coût du kwh restera bloqué jusqu'en décembre 2024. De plus, le passage aux leds pour tous les candélabres ainsi qu'une réduction de l'intensité d'éclairage de 50 % auront lieu à partir de janvier 2023.

Un graphique représentant la consommation de l'éclairage public et les illuminations de Noël a été présenté lors du dernier conseil municipal afin de mettre en évidence l'impact énergétique de ces dernières, il a été décidé que les horaires d'éclairage public ne seront pas modifiées mais les illuminations de Noël ne seront allumées que du 16 décembre au 2 janvier (contre début décembre jusque mi-janvier habituellement).



**La plateforme de répit et son service itinérant**

Afin de renforcer l'accessibilité aux informations pour les aidants, le bus SECOA (Soutien, Écoute, Conseil, Orientation, Accompagnement) sera présent au marché de l'Abreuvoir :

Le vendredi 25 novembre 2022  
Le vendredi 16 décembre 2022

Thématiques abordées : Aides à domicile, le répit, l'accueil de jour, l'hébergement temporaire ou toutes autres informations administratives pouvant favoriser le répit de l'aidant et le maintien à domicile.



**Samedi 3 décembre 2022**

- Visite du Père-Noël de 14h à 17h
- Présence de nombreux exposants
- Boîte aux lettres du Père-Noël
- Animations pour les enfants

**de 10h00  
à 19h00**

**Restauration sur place, tartiflette au prix de 7.50€  
(Réservation obligatoire jusqu'au 29 novembre 2022  
au 06.13.53.88.99)**